

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 467 G : Subventions à trois associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le contrat urbain de cohésion sociale voté le 27 mars 2007 et ses avenants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose l'attribution de financements à trois associations pour soutenir le développement d'actions de formation linguistique,

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6^e commission ;

Délibère

Article 1 : Il est attribué à l'association « Belleville en vue » (X05906), SIMPA 7961, 2011_06139 située 1-3 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris une subvention de fonctionnement de 1.500 euros au titre de l'exercice 2011 pour son action « Ateliers de paroles autour de films pour les publics des ateliers sociolinguistiques ».

Article 2 : Il est attribué à l'association « Tremplin Théâtre des 3 frères » (D08409) SIMPA 10207, 2011_01077 située 39, rue des trois frères 75018 Paris une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de l'exercice 2011 pour son action « Recherche d'autonomie et d'insertion sociale par la maîtrise du français ».

Article 3 : Il est attribué à l'association « 13 pour tous » (X06702) SIMPA 19943, 2011_01009 située 4, place de Vénétie 75013 Paris une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de l'exercice 2011 pour son action « Ateliers pratiques d'apprentissage de la langue française et vie quotidienne ».

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2011 et suivants sous réserve de la décision de financement.